

Le billet du rédacteur

Pourquoi traiter les plus faibles par les moyens les plus brutaux ?...

N'est-il pas paradoxal que les malades mentaux, qui sont sans doute les personnes les plus faibles dans notre société, soient aussi les personnes contre lesquelles sont prises les mesures les plus violentes ? Electrochocs, drogues détruisant la personnalité, contention, voire psychochirurgie, les traitements réservés aux soi-disant fous auraient tout à fait leur place dans un manuel pour tortionnaires. Nous sommes sans doute trop habitués à cet état de fait pour nous en étonner et même pour nous en offusquer. Comment en est-on arrivé là ? Face à l'incompréhension que la folie suscite, on a réussi à nous faire accepter l'idée que seules des solutions extrêmes pouvaient créer des résultats.

La psychiatrie s'évertue depuis 200 ans à faire passer des traitements particulièrement brutaux et inhumains pour des soins. La chaise tournante, la camisole murale ou les sangsues du 19^e siècle ont laissé la place aux électrochocs, encore couramment pratiqués, et à la camisole chimique, qui transforment le patient en zombie. Peut-on parler de progrès ? Aujourd'hui comme hier, les psychiatres s'acharnent à anéantir les symptômes de maladie mentale en anéantissant le patient lui-même, ses pensées, ses rêves et ses espoirs de vie meilleure. Leur incompréhension et leur ignorance de

ce qu'est la folie sont évidentes. Elles n'ont d'égale que leur arrogance. Pourtant, en dépit de leur ignorance, les psychiatres cherchent à multiplier le champ de leurs interventions au sein de la population. Il ne faut pas se méprendre. Leurs prétentions de lutter contre le stress au travail ou de calmer les enfants un peu turbulents ne sont que mensonges.

Les psychiatres sont engagés dans une fuite en avant. Dans une tentative pour faire oublier leur incapacité à traiter correctement les réelles pathologies mentales, ils affirment haut et fort que tout le monde souffre de troubles mentaux et proposent, ou imposent, leurs traitements brutaux et dégradants. Il est temps de les arrêter.

Frédéric Grossmann
Président d'Honneur



C.C.D.H.

Pour les expositions, manifestations et colloques, consultez le site www.ccdh.fr ou téléphonez au 01 40 01 09 70

Toute l'équipe de CCDH se mobilise cette année 2012 pour faire aboutir des réformes dans le domaine de :

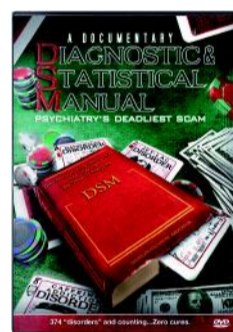
- la protection des enfants face à la surmédicalisation psychiatrique et aux tests de dépistage dans les écoles.
- la protection des libertés et de la dignité des patients dans les établissements psychiatriques.

Et dénonce

- la loi visant à instaurer le traitement chimique obligatoire à domicile et à faciliter les internements sous contrainte.

La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH) a été fondée en 1969 aux Etats-Unis et en 1974 en France par l'Église de Scientologie et le professeur émérite de psychiatrie Thomas Szasz. Son but est de procéder à des enquêtes, révéler les violations des droits de l'Homme en psychiatrie et réformer le domaine de la santé mentale. La Commission compte plus de 130 bureaux dans 31 pays. CCDH collabore avec des médecins et des avocats afin d'aider les personnes s'estimant victimes d'abus psychiatriques à faire valoir leurs droits. CCDH est à l'origine de centaines de réformes dans le monde visant à garantir les droits des citoyens face aux abus de la psychiatrie.

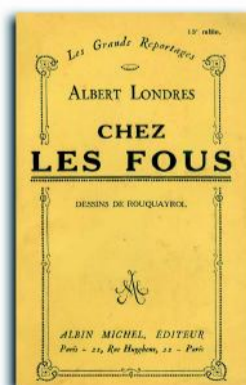
pour vous informer



Nouvelle vidéo documentaire sur l'escroquerie la plus mortelle de la psychiatrie : le DSM...

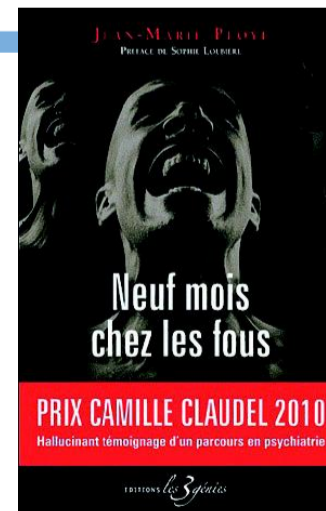
Vous pouvez demander votre exemplaire gratuit auprès de la CCDH en téléphonant au 01.40.01.09.70 ou par email à : ccdhd@wanadoo.fr

A lire...



En 1925, Albert Londres écrit « Chez les fous » aux Editions Albin Michel, depuis, rien n'a changé...

« Neuf mois chez les fous » de Jean-Marie Ployé, aux Editions Les 3 génies.



La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme

Coordonnées :

CCDH - BP 10076 75561 Paris cedex 12
Téléphone : 01 40 01 09 70
Site Internet : www.ccdh.fr



KURT COBAIN
La destruction des artistes
par la psychiatrie

PAGE 5



Manifestation
Grande manifestation contre
les abus psychiatriques à Paris

PAGE 5

Le Déchainé

La Gazette de la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme



Organe de vigilance contre les dérives psychiatriques #6

CHIFFRES

**134 milliards
pour la psychiatrie
en cinq ans !**

PAGE 7

Psychiatrie et laboratoires : la course aux milliards



ALERTE

**Les labos et la psychiatrie
traquent de nouveaux clients
jusque dans les écoles et les
entreprises.**

Le mois dernier, l'inspection d'académie de Toulouse annonçait une nouvelle coopération avec l'hôpital psychiatrique Marchant, également à Toulouse, pour dépister les troubles mentaux dans les écoles et lycées de Haute-Garonne. L'objectif annoncé est la prévention des troubles psychiques chez les enfants scolarisés et l'amélioration de leur prise en charge. Une infirmière scolaire peut désormais appeler l'hôpital et une unité mobile d'évaluation et de soutien (UMES) peut intervenir directement dans l'établissement. L'infirmière pourra elle-même être alertée par les professeurs ou l'administration de l'école...

SUITE PAGE 3

**Psychiatrie et laboratoires :
les dessous d'un pacte infernal.**

PAGE 2

La course au pouvoir des uns s'appuie sur la soif de profit des autres.

**Guy Lefrand, député :
La psychiatrie au cœur
du pouvoir**

PAGE 7

Psychiatrie et laboratoires : les dessous d'un pacte infernal

Lorsque la course au pouvoir des uns s'appuie sur la soif de profit des autres...

Tout le monde sait aujourd'hui, après l'affaire du Médiateur, que les laboratoires pharmaceutiques, par leur soif de profit sans limite, mettent parfois sur le marché des produits dangereux, en particulier des psychotropes. Cette prise de conscience du public est une avancée qui se traduit par la multiplication des plaintes contre les laboratoires. Il y a actuellement 24 000 plaintes différentes aux Etats-Unis contre des laboratoires en raison des effets indésirables des psychotropes. Le laboratoire Eli Lilly a déjà dû déboursier 1,25 milliard de dollars pour dédommager les victimes du seul psychotrope Zyprexa, son antipsychotique vedette.

Néanmoins, cette prise de conscience n'est pas complète. En effet, il ne suffit pas de désigner les laboratoires comme seuls responsables de cette dérive dramatique. Les laboratoires ne pourraient pas vendre autant de psychotropes sans la collaboration des principaux prescripteurs et de ceux qui font la promotion de ces produits, à savoir les psychiatres. Si les psychiatres et les laboratoires ont tissé des liens étroits à la recherche de profit, la nature et l'origine de ce pacte infernal ne sont pas toujours connus.

A Porto Rico, en 1967, les psychiatres les plus éminents de l'époque se sont réunis afin de déterminer quel devait être l'avenir de la psychiatrie et afin de mettre au point le plan qui devait assurer l'emprise de la psychiatrie sur la société. A partir du constat que de plus en plus de drogues capables de modifier le comportement allaient apparaître sur le marché, ils conclurent qu'ils allaient disposer d'un arsenal suffisant pour devenir, en quelque sorte, les maîtres du comportement humain.

Ceci se passait à une époque où la guerre froide faisait encore rage et où le contrôle de la pensée et des comportements faisait partie des préoccupations de défense nationale : un climat favorable à la mainmise d'une nouvelle forme de pouvoir sur la société.

Mais pour asseoir ce pouvoir, ces psychiatres comprirent qu'ils devaient travailler à étendre le champ de la maladie mentale afin d'y inclure à peu près tous les comportements, justifiant ainsi l'usage de drogues psychiatriques et leur conférant un contrôle presque total des individus.

Le DSM, le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux devint leur bible. Ce livre édité par l'Association américaine de psychiatrie répertorie tous les troubles mentaux supposés exister. En réalité, il fait bien plus que les répertorier, il les crée, les promeut et leur confère une aura pseudo-scientifique. Les troubles mentaux inscrits dans l'ouvrage ne sont pourtant que simplement choisis à l'issue d'un vote des membres de l'association, sans aucune motivation autre que de satisfaire à l'arbitraire

et aux choix subjectifs des membres. Le DSM a été utilisé pour accroître de façon factice le nombre de troubles mentaux. Alors qu'il ne recensait encore « que » 163 troubles mentaux dans les années 70, le DSM en recense aujourd'hui 374. Tous les comportements humains sont redéfinis comme des maladies mentales. La timidité devient le « trouble d'anxiété sociale », la faiblesse en mathématiques a été rebaptisée « dyscalculie », etc. Associé à des tests de dépistage des troubles mentaux, ce recueil (avec son équivalent de l'organisation mondiale de la santé, l'ICD, qui en est directement dérivé) constitue l'outil principal sur lequel repose la stratégie psychiatrique de contrôle de la société par les drogues.

Ainsi, le pacte entre la psychiatrie s'est établi à partir de cette stratégie psychiatrique : les laboratoires fournissent les drogues et les psychiatres fournissent les maladies. Les deux sont gagnants. La population est quant à elle perdante sur toute la ligne. Les psychiatres ont besoin de substances susceptibles d'être diffusées, si possible à grande échelle, dans la société. Les laboratoires ont besoin de marchés pour écouler leurs produits. Leur intérêt commun est donc évident.

Face à un Etat aveugle, que pèsent dans la balance les victimes de ce pacte infernal ? Des crimes atroces sont commis quasi quotidiennement par des personnes sous traitements psychiatriques et les suicides se multiplient (voir interview de Georges Alexandre Imbert, page 6). Pire encore peut-être, des enfants innocents et pleins de vie sont contraints de prendre une pilule d'obéissance, type Ritaline ou Concerta, sous prétexte de les rendre dociles. On apprend depuis peu que les personnes âgées gavées de calmants pendant trop longtemps développent plus fréquemment la ma-

ladie d'Alzheimer. De plus, ceux qui sont déjà atteints par cette maladie et qui prennent des neuroleptiques, une des catégories de psychotropes, meurent quatre fois plus vite que ceux qui n'en prennent pas.

Le fait que la population commence à se rendre compte des dangers des psychotropes, comme en atteste le nombre de plaintes déposées, est une bonne chose et il faut s'en féliciter. C'est néanmoins insuffisant si l'on veut mettre un terme à ces abus dont les seuls bénéficiaires sont les laboratoires et leurs alliés psychiatres. C'est l'ensemble du pacte qui devrait être connu, sinon, rien n'empêchera les psychiatres de continuer à mettre en place leur plan de contrôle.

Brick Chisholm, co-fondateur et premier Président de la Fédération mondiale de la santé mentale, déclarait publiquement (voir DVD « Psychiatrie, la vérité sur ses abus ») que « la psychiatrie doit désormais décider quel doit être le futur immédiat de la race humaine. ». Un simple illuminé ? Peut-être, mais un leader de la psychiatrie dont l'influence fut grande et dont les plans d'ensemble semblent largement en voie de concrétisation...

Alexandre Forté



ALERTE

Les labos et la psychiatrie traquent de nouveaux « clients » jusque dans les écoles et les entreprises.

Suite de la page 1

Sous prétexte de soins dont on n'a jamais prouvé l'efficacité, les psychiatres vont pouvoir intervenir dans les écoles. Les parents pourront-ils refuser que leur enfant soit traité par un psychiatre ? Rien n'est moins sûr. Aux Etats-Unis, des parents ont perdu la garde parentale pour avoir refusé de faire suivre leur enfant en psychiatrie. Les mécanismes pour conduire à une telle situation existent en France également. Le cas de la Haute-Garonne est loin d'être unique. A travers une circulaire nationale du 18 octobre 2005 relative à la mise en œuvre d'un partenariat entre équipes éducatives et de santé mentale, les académies sont poussées à établir des relations avec des équipes de santé mentale. En réalité, un dépistage de masse s'installe en milieu scolaire. Le gouvernement ayant rencontré de très fortes oppositions lorsqu'il a proposé le dépistage systématique des enfants dès 5 ans, et même dès 3 ans dans un rapport de l'ex-Secrétaire d'Etat à la justice Jean-Marie Bockel, il semble qu'il ait opté pour un dépistage « discret », qui ne dit pas son nom mais qui produit le même résultat : des enfants stigmatisés, marqués par une idéologie déterministe qui nie toute possibilité de s'améliorer.

Le Collectif Pas de Zéro de Conduite s'émeut de cette situation. Il rappelle dans un manifeste intitulé Petite enfance : pour une prévention prévenante, éditions Eres, qu'un enfant n'est pas un organisme programmé et programmable, ni à 3 ans, ni à 15 ans. Dans ce manifeste, le Collectif s'inquiète des pratiques de dépistage qui deviennent courantes et même systématiques dans les écoles. Sous couvert de « promotion de la santé mentale », des programmes stéréotypés d'« éducation comportementale » se mettent en place en déniaient les particularités de chaque enfant. Le Collectif s'interroge sur les fondements scientifiques de ces programmes.

En fait, ce que dénonce le Collectif, c'est la tentative de mise sous contrôle psychiatrique des enfants et adolescents, sans fondement scientifique, sans l'accord des parents et sans respect des particularités de chaque individu. C'est une véritable toile d'araignée qui est tissée autour des écoles pour prendre dans ses mailles les enfants en difficulté, même passagère, et les enfants « catalogués » hors normes.

Le phénomène n'est pas nouveau mais semble s'être accéléré depuis peu. Ainsi,

depuis le 12 octobre dernier, les inspecteurs d'académie sont reçus au Ministère de l'Éducation nationale pour leur proposer de mettre en place un repérage des enfants de 5 ans à risque et à haut risque. Dans un premier temps, les enseignants passeraient au crible le comportement à l'école, ce qui comprend leur « contrôle émotionnel ». Un enfant qui, à 5 ans, ob-

Depuis le 1er août, date de l'application de cette loi, les dérapages se succèdent. Une mère a récemment appelé à l'aide suite à la véritable opération de « police médicale » que sa fille schizophrène a subie.

(source Mediapart)

tiendrait moins de 2 points en comportement serait classé « à haut risque », ce qui rappelle les propositions Bockel pour repérer les troubles du comportement dès 3 ans ou même le rapport de l'INSERM en 2005 sur le dépistage du trouble des conduites chez les enfants. Sous des apparences de prise en charge ou de prévention de la maladie, se cache une politique de nature eugéniste conforme à l'idéologie psychiatrique. Des personnes sont stigmatisées, en l'occurrence des enfants, mais aucune aide véritable ne leur est apportée. C'est un mécanisme de sélection et de normalisation, certainement pas une aide. En guise de traitement, les enfants stigmatisés risquent de se retrouver dans des centres spécialisés dont ils n'auront aucune chance de sortir, ce qui compromettra tout leur avenir. Ils risquent également de se voir prescrire des psychotropes qui vont non seulement les abrutir, mais qui induisent aussi des risques suicidaires ou d'agressivité renforcée (antidépresseurs, benzodiazépines), ou des risques de ralentissement de la croissance (méthylphénidate, Ritaline).

Il existe en réalité tout un lobbying de la

psychiatrie auprès des instances de l'Etat, avec objectivement des relais notamment à l'Assemblée Nationale (voir article sur Guy Lefrand). Ce lobbying résulte toujours en mesures incitant ou forçant la population à recevoir plus de traitements psychiatriques. Les laboratoires qui vendent les psychotropes ne peuvent que s'en réjouir et pousser dans le même sens. La population en est victime mais ne réagit pas. Au moins deux exemples récents montrent les effets de ce lobbying intense, aux dépens d'une population volontairement mal informée.

Le premier exemple est sans doute le plus grave à ce jour. Dans le cadre d'une loi relative à l'hospitalisation psychiatrique forcée, le gouvernement a introduit un système de soins psychiatriques sans consentement à domicile. Concrètement, une personne peut être forcée de suivre un traitement psychiatrique chez elle, contre sa volonté, et cela sous la menace d'un enfermement si elle ne suit pas ses traitements. Cette mesure peut être prise sur simple avis d'un psychiatre et la personne n'a pas son mot à dire, ni même sa famille et ses proches. Cela ressemble à une mesure totalitaire digne d'un État fasciste, et ça l'est.

Depuis le 1er août, date de l'application de cette loi, les dérapages se succèdent. Une mère a récemment appelé à l'aide suite à la véritable opération de « police médicale » que sa fille schizophrène a subie (source Mediapart). Cette jeune femme de 27 ans, soumise à l'obligation de soins, a averti l'hôpital qu'elle arrivait à la gare avec sa sœur pour venir recevoir une piqûre de neuroleptique retard (drogue puissante se diffusant dans le corps sur plusieurs semaines). A son arrivée à la gare, le train avait été bloqué par une équipe de 10 personnes dont des policiers, infirmiers, ambulanciers, afin de l'emmener de force à l'hôpital. La mère de la jeune fille a jugé cette méthode totalement démesurée et traumatisante. Elle envisage de porter plainte. Ce triste exemple montre l'état d'esprit du système psychiatrique qui s'appuie de plus en plus sur la police et la coercition pour s'accaparer des citoyens qui n'ont jamais été jugés et qui n'ont commis aucun crime. C'est le stade ultime du lobbying psychiatrique, la pression auprès de l'État pour que celui-ci mette la police à son service pour saisir n'importe quel membre de la société. C'était le modus operandi de la

Les actions de la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme

CCDH existe depuis maintenant 37 ans en France.

Nos actions en 2011 :

- Plus de 300 manifestations sensibilisant les citoyens aux violations des droits de l'homme commises en psychiatrie.
- L'exposition « Psychiatrie : la vérité sur ses abus » au théâtre du Renard a accueilli 3550 visiteurs.
- La délégation sportive de l'association a organisé un raid à vélo au départ de Paris et à destination du Conseil de l'Europe à Strasbourg, pour dénoncer les dangers d'une loi psychiatrique liberticide récemment votée. Plus de 600 kilomètres parcourus et 10 manifestations devant des hôpitaux psychiatriques.
- Pour dénoncer les abus psychiatriques, 2480 interviews de médecins généralistes, présidents d'associations, écrivains, avocats, professeurs, artistes, victimes de la psychiatrie ont été diffusées sur les ondes radios.
- Plus de 200 personnes ont été sauvées des traitements abusifs et destructeurs de la psychiatrie grâce au dévouement des bénévoles et des avocats travaillant avec l'association.
- 1.500.000 visiteurs ont pu découvrir nos actions et la vérité sur la psychiatrie sur nos sites internet.



Manifestation contre les abus psychiatriques devant les hôpitaux lors du raid à vélo Paris-Strasbourg.

Mylène Escudier - Présidente

L'EST RÉPUBLICAIN - Organisé par la commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme, un raid à vélo de Paris à Strasbourg est organisé du 8 au 13 août dans les principales villes de l'Est de la France pour dénoncer « les abus psychiatriques et la mise en application de la nouvelle loi liberticide, entrée en vigueur au 1er août et favorisant l'internement psychiatrique ».

Les participants feront halte en Meurthe-et-Moselle demain devant le CPN de Laxou pour faire entendre leur voix mais aussi et surtout pour dénoncer le manque de contrôle des textes législatifs de la part des autorités judiciaires du département.

« Les procureurs, préfets et présidents de tribunaux de grande instance doivent effectuer des visites de contrôle dans les hôpitaux afin de veiller à ce que la dignité et les droits des patients soient respectés. En principe quatre fois par an pour les procureurs, deux fois par an pour les préfets et présidents de TGI. »

« Pour l'hôpital de Laxou, le président du TGI n'a effectué aucune visite depuis quatre ans; le préfet n'a visité l'hôpital qu'une seule fois en 2007 et aucune nouvelle visite n'a été réalisée depuis. Enfin, le procureur a effectué une seule visite en 2010 », indiquent les membres du comité.

« Or, plus que jamais, les autorités départementales doivent faire preuve de vigilance », estiment les membres du comité, « car avec cette nouvelle réforme nous craignons une augmentation considérable du nombre d'hospitalisations », concluent-ils.

Arrivée devant le Conseil de l'Europe après 600 kilomètres à travers la France.



Couverture médiatique des actions de la CCDH.



Manifestation contre les abus psychiatriques à Paris.



Exposition
Psychiatrie :
la vérité
sur ses abus
(Paris).



La destruction des artistes par la psychiatrie

Kurt Cobain, victime de « l'aide psychiatrique » depuis sa pré-adolescence au cours de laquelle il s'est vu administrer de la Ritaline pour un soi-disant problème d'hyperactivité.

Cette drogue psychiatrique aussi forte que la cocaïne l'a prédisposé à en abuser plus tard.

La star du rock Kurt Cobain s'est donné la mort en 1994 à l'aide d'une arme à feu...

« *Merci pour vos minables évaluations freudiennes de mon état d'esprit actuel* ».

- KURT COBAIN (NIRVANA) (1967-1994)

La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme

« La fonction principale de la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH) est d'obtenir des réformes dans le domaine de la santé mentale et de préserver les droits des individus selon la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. La CCDH a été à l'origine de nombreuses réformes importantes. De nombreux projets* dans le monde qui auraient réduit les droits des patients ou auraient donné plus de pouvoir à la psychiatrie pour interner des minorités et des individus contre leur volonté ont été mis en échec par les actions de la CCDH. »

Erica-Irene Daes – Rapporteur spécial des Nations Unies pour la Commission des Droits de l'Homme.

*Plus de 115 maintenant.



Soutenez l'association Devenez membre

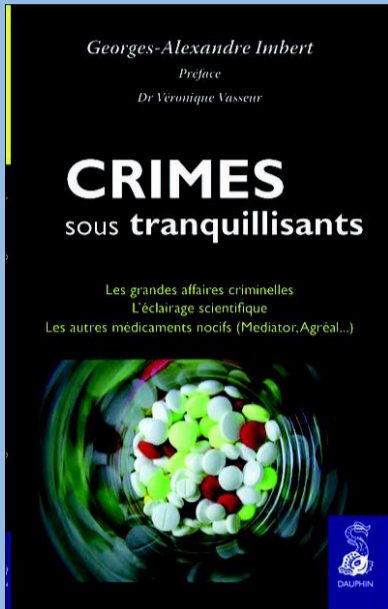
Établissez un chèque à l'ordre de CCDH
CCDH France. BP 10076 75561 Paris Cedex 12.

Cotisation annuelle : 50 euros.

Interview :

Georges Alexandre Imbert

Président de l'Association d'Aide aux Victimes des Accidents de Médicaments
Auteur de *Crimes sous tranquillisants* - Editions du Dauphin



CCDH : Vous avez publié un nouveau livre, « Crimes sous tranquillisants », aux Editions du Dauphin. Qu'est-ce qui vous a incité à écrire ce livre ?

G.A. Imbert : La multiplication des suicides et des homicides en France et certaines tueries familiales particulièrement effroyables où la présence d'anxiolytiques (tranquillisants et somnifères) de la classe des benzodiazépines est incontestable.

CCDH : Pourquoi les autorités ne réagissent-elles pas face à tous ces drames causés par les drogues psychiatriques ?

G.A. Imbert : La mise sous "camisole chimique" de la population constitue un crime contre l'humanité, mais les politiques n'ont pas le courage d'arrêter l'hécatombe. Le billet d'humeur de Bertrand de Saint Vincent à la "une" du Figaro du 2 juin 2005 : "Si le Temesta venait à manquer, des émeutes pourraient éclater. La foule prendrait d'assaut les petits commerces et réclamerait des anxiolytiques comme autrefois du pain. Les psychotropes sont la nourriture des peuples repus.... Nul n'ignore que la paix sociale est à ce prix."

CCDH : Combien y-a-t-il de plaintes en France contre des laboratoires en raison de la dangerosité des psychotropes ?

G.A. Imbert : À notre connaissance très peu, le dernier suicide en milieu psychiatrique qui a fait l'objet d'un arrêt de la cour d'appel de Riom reconnaissant la responsabilité d'une clinique et les traitements comme défectueux a donné lieu à 1€ de dommages et intérêts.

Ce n'est pas avec de telles condamnations que les soins dans les hôpitaux et cliniques psychiatriques pourront évoluer.

CCDH : Quelle est la relation entre anxiolytiques et maladie d'Alzheimer ?

G.A. Imbert : Peu d'information, mais la première édition de mon livre traitait déjà de la dangerosité des psychotropes, et mettait déjà en garde contre de possibles destructions du cerveau.

CCDH : Que pensez-vous de la réforme de l'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) pour renforcer la sécurité sanitaire ?

G.A. Imbert : Rien de bien ! La corruption politique et corporatiste l'emporte, et la pharmacovigilance est toujours aussi absente des mesures de contrôle des médicaments.

CCDH : Merci.

SUITE DE LA PAGE 3

Le Monde du Travail : la psychiatrie en embuscade !

psychiatrie soviétique et c'est en fait le même mode utilisé en France de nos jours.

Seules les techniques de communication changent. Outre la tentative de hold-up sur les milieux scolaires on assiste à un fort lobbying psychiatrique tout aussi insidieux pour obliger les entreprises à dépister des troubles de santé mentale chez leurs employés. L'intention semble louable, puisqu'il s'agit d'améliorer les conditions de travail, mais au nom de la lutte contre le stress, les salariés sont de plus en plus fréquemment soumis à des questionnaires intrusifs sur leur santé mentale. Là aussi, les psychiatres sont en embuscade pour asseoir leur emprise sur la société. Une soif de pouvoir qui se solde par une escalade dans la prescription de psychotropes. Un exemple de ce lobbying est le rapport d'information de la mission sur les risques psychosociaux au travail, constituée à l'Assemblée Nationale et présenté par Guy Lefranc, déjà rapporteur de la nouvelle loi liberticide sur les internements psychiatriques. Ce rapport insiste sur la nécessité de transformer les



entreprises en centres de dépistage des « risques psychiques ». « Maladie mentale », « maladie professionnelle : c'est l'entrée par la grande porte de la psychiatrie dans les entreprises. En plus du risque de mise sous camisole chimique des salariés en difficulté, une telle situation pourrait transformer des salariés mécontents en salariés souffrant d'un trouble d'opposition compulsive, une des pseudo maladies inscrites dans le DSM, le répertoire des troubles mentaux recensés par la psychiatrie.

Ainsi, que ce soit à travers les enfants ou les travailleurs soumis aux pressions économiques, la population devient la cible d'une clique dont la quête de pouvoir s'appuie sur une désastreuse collusion avec la soif immodérée de profit des laboratoires.

On ne peut s'empêcher de penser une fois de plus au discours historique de J. Brock Chisholm, psychiatre renommé qui a publiquement déclaré que « la psychiatrie doit désormais décider quel doit être le futur immédiat de la race humaine. Personne d'autre ne le peut. ». C'était en 1945.

Trois ans plus tard, en 1948 il créera la Fédération mondiale de la santé mentale, avec son complice le colonel Rees, le principal groupe de pression psychiatrique jusqu'à il y a peu. Il a été le premier directeur de l'Organisation Mondiale de la Santé qui est à l'origine de la plupart des programmes de développement de la psychiatrie.

Jusqu'où les psychiatres iront-ils ? Une chose est sûre, il faut agir avant qu'il ne soit trop tard.

Françoise Drémont

Les neuroleptiques tuent...

Une étude disponible sur le site de la Haute Autorité de Santé (HAS) montre que sur 1000 personnes traitées par neuroleptiques pour troubles du comportement (Alzheimer) pendant 12 semaines, on observe :

- 91 à 200 patients seulement avec diminution des troubles du comportement
- 10 décès supplémentaires
- 18 accidents vasculaires cérébraux dont la moitié sévères
- 58 à 94 patients avec des troubles de la marche.

Il semble donc que les neuroleptiques accélèrent les décès des patients sous Alzheimer.

Cette étude conclut d'ailleurs que les « neuroleptiques constituent une mauvaise réponse à une situation clinique de gestion difficile ».

De plus, une autre étude récente montre que les benzodiazépines (drogues psychiatriques) favorisent la maladie d'Alzheimer.

Question au Ministre de la Santé : ne faudrait-il pas faire quelque chose ?

Le Noctran retiré du marché en raison de ses effets secondaires.

Le Noctran, un somnifère puissant est retiré du marché depuis le 27 octobre 2011. L'AFSSAPS, aujourd'hui Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), a constaté que cette drogue exposait ses consommateurs à des risques multiples comme de la confusion mentale ou un syndrome parkinsonien.

Bonne nouvelle : les patients et les associations de patients peuvent désormais déclarer directement les effets indésirables des médicaments.

Depuis le 12 juin 2011, les patients peuvent désormais déclarer les effets secondaires des psychotropes, sans passer par l'intermédiaire de leur médecin, comme c'était le cas auparavant. C'est une bonne nouvelle qui va permettre d'accélérer les mises sous surveillance des médicaments dangereux. Le formulaire de déclaration et la notice explicative peuvent être téléchargés sur le site de la CCDH (www.ccdh.fr, rubrique Droits des Patients)

Des excuses tardives...

Le Président de l'association allemande de psychiatrie présente ses excuses aux familles pour l'extermination des malades mentaux orchestrée par les psychiatres nazis.

La CCDH se bat depuis sa création pour faire reconnaître le rôle prépondérant des psychiatres dans les crimes eugénistes et racistes commis au cours de la seconde guerre mondiale. Après 42 ans de combat, l'association allemande de psychiatrie, par la voix de son Président, a enfin reconnu la responsabilité des psychiatres dans l'assassinat des malades et handicapés mentaux. C'est une victoire pour toutes les personnes attachées à la vérité.

Voici ci-dessous des extraits du discours de Frank Schneider :

« ...Au nom de l'association allemande de psychiatrie, de psychothérapie et de neurologie, je vous demande à vous, les victimes et à vos familles de nous pardonner pour la souffrance et l'injustice qui vous ont été infligées sous le régime nazi au nom de la psychiatrie allemande et des psychiatres allemands, ainsi que pour ce trop long silence, ce dénigrement et ce refus de parler des psychiatres allemands depuis ce moment... »

Dr. Frank Schneider (Aachen) - Président de l'Association Allemande de Psychiatrie, de Psychothérapie et de Neurologie (DGPPN)

Le discours entier est disponible sur le site de la CCDH.

134 milliards pour la psychiatrie en 5 ans !

Le rapport 2005 - 2010 de la Cour des Comptes sur les effets du plan « Psychiatrie et santé mentale » vient d'être rendu. Au total, 134,5 milliards d'euros ont été alloués à la psychiatrie.

Malgré cette somme colossale, les résultats sont loin d'être satisfaisants. La Cour relève « l'importance des hospitalisations inadaptées et des transferts intempestifs de patients ». Le contrôleur général des lieux de privation de liberté, quant à lui, rapporte « de multiples situations d'insalubrité et de promiscuité ».

Il existe plus d'un million de prises en charge psychiatrique par an en France.

Le coût économique et social de ces soi-disant pathologies est évalué au total à quelques 107 milliards d'euros par an, dont 13 milliards sont à la charge de l'assurance maladie.

Guy Lefrand, député : l'infiltration psychiatrique au cœur du pouvoir

Un homme apparaît aujourd'hui très actif pour accélérer la psychiatisation de la société française : le député de l'Eure Guy Lefrand, rapporteur de la loi liberticide sur les internements sous contrainte en psychiatrie.

Cette loi met en place un système de soins sous contrainte en ambulatoire qui aura pour conséquence de placer à vie des personnes sous drogues psychiatriques. Cette loi crée également une procédure d'internement permettant à n'importe quel psychiatre d'interner n'importe quel citoyen,

en se passant de l'accord de la famille et sans aucun contrôle (voir Déchaîné n°5).

Il a également présenté cette année un rapport d'information sur les risques psychosociaux au travail dans lequel il préconise un « dépistage » des troubles mentaux sur les lieux de travail. Le même homme, par ailleurs secrétaire national chargé des professions médicales à l'UMP, est donc en un an à la source de deux tentatives de percées majeures de la psychiatrie dans notre société.

